



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 février 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs :
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 6.1, 2.1, 2.2, 10.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10

Étaient présents : Amagney : Thomas JVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 0.2) Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.4), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.4), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1) Zahira YASSIR-COUVAL. Boussières : Roland DEMESMAY Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.1) Champagny : Claude VOIDEY Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 1.1.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamirolle : Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX jusqu'au rapport 1.1.1) Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (à partir du rapport 1.1.1), Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante jusqu'au rapport 0.2 puis présent jusqu'au rapport 10.1)

Étaient absents : Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Brailans : Alain BLESSEMILLE Champoux : Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Ecole-Valentin : André BAVEREL Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : Cédric LINDECKER Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Zahira YASSIR-COUVAL

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.1), S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONNET, A. GHEZALI, JP. GOVIGNAUX, V. HINCELIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER, E. PEQUIGNOT, F. PRESSE, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.5), B. ASTRIC, A. BLESSEMILLE, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.2), JM. ROTH, B. COSTANTINI (à partir du rapport 1.1.2), A. BAVEREL, M. COTTINY, S. MONLLOR, J. MENIGOZ, JM. FAIVRE

Mandataires : M. DE WILDE-BESANCON (à partir du rapport 1.1.1), G. VERRO, C. TISSIER, J. ROSSELOT, L. HAKKAR, YM. DAHOUI, B. CYPRIANI, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.2), JC. ROY, S. WANLIN, C. DEVESA (à partir du rapport 1.1.2), E. SASSARD, F. FELLMANN, JM. GIRERD, N. GUILLEMET, D. GENDRAUD (à partir du rapport 3.5), R. DEMESMAY, R. REYLE, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.2), C. VOIDEY, JL. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.2), Y. GUYEN, G. BAULIEU, JM. MAY, MO. CRABBE-DIAWARA, JM. BOUSSET

Délibération n°2010/001322

Rapport n°2.1 - Avenant n°1 au marché relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transport urbain

Avenant n°1 au marché relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transport urbain

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président
Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Exploitation des supports publicitaires » Budget annexe Transports	Montant de l'opération : 40 000 € (recettes)
Sous réserve du vote du BP 2011 et du PPIF 2011-2015	

Résumé :

Le présent rapport propose la passation d'un avenant au marché relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transport urbain, notifié le 14 décembre 2007 à la société MEDIATRANSPORTS (ex Métrobus). Ce marché arrivant à échéance le 31 décembre 2010, le Grand Besançon a lancé une procédure d'appel d'offres en octobre dernier. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 14 décembre 2010 a déclaré l'appel d'offres infructueux, en application des dispositions de l'article 53.3 du Code des Marchés Publics. En effet, la seule offre reçue était inacceptable et irrégulière.

Compte tenu de cette décision, le Grand Besançon a décidé de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Dans ce contexte, le marché relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transport urbain doit être prolongé jusqu'au 31 mars 2011 afin de permettre au Grand Besançon de percevoir une redevance minimale garantie jusqu'à l'attribution du nouveau marché.

Les répercussions financières du marché s'établissent à : 40 000 € HT (redevance garantie).

I. Préambule

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon délègue l'exploitation du réseau de transport urbain à TRANSDEV, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) signé en date du 3 novembre 2010 et dont l'échéance est le 31 décembre 2017.

A ce titre, le Grand Besançon est propriétaire des bus urbains, nécessaires à l'exploitation du réseau. Ce matériel roulant est mis à la disposition du délégataire dans le cadre du contrat de DSP.

Ces bus disposent pour la plupart de cadres publicitaires extérieurs. Ces cadres font l'objet depuis 2007 d'une exploitation assurée par la société MEDIATRANSPORTS (ex Métrobus) dans le cadre d'un appel d'offres passé avec le Grand Besançon.

Cette exploitation rapporte à la CAGB une redevance annuelle minimale garantie de 247 000 € HT.

Ce marché arrivant à échéance le 31 décembre 2010, le Grand Besançon a lancé une procédure d'appel d'offres en octobre dernier.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 14 décembre 2010 a déclaré l'appel d'offres infructueux, en application des dispositions de l'article 53.3 du Code des Marchés Publics. En effet, la seule offre reçue était inacceptable et irrégulière.

Compte tenu de cette décision, le Grand Besançon a décidé de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Dans ce contexte, le marché relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transport urbain doit être prolongé jusqu'au 31 mars 2011 afin de permettre au Grand Besançon de percevoir une redevance minimale garantie jusqu'à l'attribution du nouveau marché.

La société MEDIATRANSPORTS propose au Grand Besançon le versement d'une redevance minimale garantie de 40 000 € HT. MEDIATRANSPORTS justifie le montant de la redevance, par une baisse importante du niveau de commercialisation assortie au pourcentage du chiffre annuel réalisé au 1^{er} trimestre.

II. Projet d'avenant

Article 1 : Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'une durée de 3 mois l'actuel marché, soit jusqu'au 31 mars 2011.

Article 2 : Modification de l'article premier I-3 du cahier des clauses administratives particulières

L'article I-3 « Forme et durée » :

« Le marché de l'exploitation des panneaux publicitaires est consenti pour une durée qui commence à courir le 1^{er} janvier 2008 pour s'achever le 31 décembre 2010 ».

Est modifié comme suit :

« Le marché de l'exploitation des panneaux publicitaires est passé pour une période du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2011 ».

Article 3 : Incidences financières

Les répercussions financières du marché s'établissent à : 40 000 € HT (redevance garantie).
Le pourcentage d'augmentation de la prolongation du marché représente 5,39 % du montant initial du marché.

Article 4 : Date d'effet

L'avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Article 5 : Autres dispositions

Toutes les dispositions de la convention non modifiées par les dispositions ci-dessus restent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 du marché relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transport urbain,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 17 février 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme
Le Président

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T. J.
Contrôle de légalité



RECU 22.FEV. 2011